

NOTE DE SERVICE N° 5
Année scolaire 2012 - 2013

Sommaire :

- 1. Sécurité relative à la montée et à la descente du bus**
- 2. Forum des pratiques innovantes du 12 juin 2013**
- 3. Les Mercredis du patrimoine**

1. Sécurité relative à la montée et à la descente du bus

La gendarmerie vous rend attentifs aux mesures de sécurité relatives à la montée et à la descente du bus lorsqu'une classe est en déplacement.

- **Déplacement jusqu'au bus**

L'enseignant responsable de la classe se place à l'avant du groupe pour accompagner les élèves jusqu'à la porte du véhicule et s'assure qu'aucun élève ne puisse avoir accès (volontairement ou accidentellement) à la chaussée.

- **Montée dans le bus**

L'enseignant se place entre la chaussée et la porte du bus afin d'assurer une montée dans le calme et en toute sécurité.

- **Descente du bus**

C'est à la sortie du bus, qu'il est important de redoubler de vigilance. **L'enseignant sort en premier du bus** et se place à nouveau entre la chaussée et la porte du bus, afin d'éviter tout accès même accidentel à la chaussée et d'assurer une descente dans le calme. Il accompagne ensuite le groupe jusqu'au lieu de destination.

Ces mesures de sécurité sont à observées dans toutes les situations, **même lorsque l'arrêt de bus est une zone matérialisée et sécurisée (du type arrêt de bus devant la piscine).**

2. Forum des pratiques innovantes en écriture et/ou dans le développement durable du 12 juin 2013

Le projet d'école ou le projet de réseau sont au cœur de la pratique professionnelle des enseignants des écoles. Leurs actions offrent des opportunités aux élèves d'acquérir les compétences indispensables pour « garantir à chaque élève la maîtrise de son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société » (cf. le socle commun de compétences et de connaissances). Au nombre de ces compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie figurent la maîtrise de la langue française et l'accession à la citoyenneté.

L'objectif du forum sur les pratiques innovantes qui réunit tous les enseignants de la circonscription d'Andolsheim est de permettre à toutes les écoles de présenter le meilleur du projet d'école et/ou de réseau et de le partager avec leurs pairs sur les thématiques :

- de l'écriture,
- du développement durable
- des deux à la fois si l'action articule l'écrit à travers le développement durable.

Le forum donne la possibilité de découvrir des réalisations liées à ces actions du projet d'école ou de réseau et les démarches en équipe pédagogique qui les ont permises. Il se déroulera en trois étapes :

Durée - horaire	Modalité de travail	CONTENU
8h30 - 9h20 (50 min)	Collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discours inaugural de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. ➤ Présentation de quelques productions (<i>sélection faite au préalable par l'équipe de circonscription et les coordonnateurs de réseau</i>).
9h20 – 10h00 (40 min)	Par réseau d'écoles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation fine des productions entre écoles des réseaux ou regroupements d'écoles. ➤ Bilan des actions menées, de la dynamique créée. Projection sur le projet d'école 2013-2016.
10h00 – 10h15	PAUSE	
10H15 – 11H30 (1h15)	Visite libre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Circuler et voir ce qu'ont fait les autres réseaux, communiquer avec les enseignants instigateurs des différents projets... ➤ Consultation d'ouvrages du CDDP.

Le temps de préparation de ce forum passe par le respect du calendrier suivant :

1. Le conseil des maîtres de chaque école **débat en interne et détermine l'action du projet d'école** qu'il décide d'exposer au forum ainsi que la présentation de la démarche pédagogique qui a mené à cette production.
2. Le conseil des maîtres **complète le formulaire** donné en annexe en y indiquant le matériel fourni par l'école ou ce qui lui est nécessaire pour exposer l'action réalisée, les objectifs poursuivis, la démarche mise en œuvre, Chaque école trouve les moyens techniques qui vont servir à son exposition (ordinateur, vidéoprojecteur, affiches, ...). Toutefois, en ce qui concerne des besoins particuliers, elle pourra disposer d'une grille d'exposition, d'une table, d'une alimentation électrique pour présenter l'action réalisée et la démarche poursuivie. Il faudra préciser le type (vidéo, panneaux, sculpture, ...) et les dimensions de la réalisation et les contraintes spécifiques.
3. Le directeur ou la directrice fait **remonter ce formulaire pour le 12 avril 2013** par la voie électronique à :
 - l'inspection d'Andolsheim si l'action retenue est celle du projet d'école ;
 - son coordinateur de réseau si l'action retenue est celle du projet de réseau.

- Pierre Baderou pour le réseau des écoles du Pays de Brisach
- Olivier Rebetez pour le réseau des écoles du Ried brun
- Bernard Stich pour le réseau des écoles de l'essor du Rhin
- Michèle Schillinger pour les écoles de Horbourg-Wihr

L'équipe de circonscription et chaque coordonnateur avec son comité de pilotage sélectionneront les productions qui seront présentées collectivement à tous les participants au temps collectif 1 du forum.

4. La journée de solidarité ou tout autre moment de travail en équipe pédagogique pourront être utilisés pour **préparer l'exposition**.
5. Les réalisations des écoles pourront être **déposées et installées le mardi 11 juin de 8h à 18h** dans la salle des fêtes de Fessenheim.
6. Chaque école **démontera et récupèrera ses travaux exposés tout de suite à la fin du forum**.

3. Les Mercredis du patrimoine

Les « Mercredis du patrimoine » (organisés par le CDDP du Haut-Rhin, le PNR des Ballons des Vosges et l'Ariena avec le financement du Conseil Général du Haut-Rhin) sont des journées organisées à l'attention des enseignants de tous niveaux et toutes disciplines du Haut-Rhin, pour partir à la découverte de la richesse du département, de ses ressources patrimoniales, des structures et de leurs acteurs.

La participation à ces différentes journées est libre et gratuite. Vous trouverez ci-joint l'affiche donnant les dates, les thèmes et les modalités d'inscription à ces journées.

Andolsheim, le 28 janvier 2013

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND